



Les conditions d'admission



Pour être admis dans notre structure, il faut :

- résider dans le département des Hauts-de-Seine,
- être en possession d'une orientation SAVS de la MDPH,
- avoir la majorité au moment de la demande.

« Afin de répondre aux attentes de l'utilisateur, nous proposons un suivi individualisé, c'est à dire une prise en charge adaptée à chaque personne. »



Les moyens d'accès

Par le métro : **ligne 13**

Arrêt : Malakoff-Plateau de Vanves

Par le bus : **58, 89 et navette de Vanves**

Arrêt : Carrefour Albert Legris

Par la SNCF : **Transilien ligne N**

Arrêt : Vanves-Malakoff



Les horaires d'ouverture

Du **lundi** au **vendredi** de **10h** à **19h**.

Ouvert **certains samedis** pour les activités collectives.

Plaquette de présentation - juillet 2020



SAVS 92

Antenne de Vanves

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



10, place des Provinces
92170 VANVES

☎ : 01 47 36 94 25

✉ : vanves.savs.accueil@apajh.asso.fr

@ : www.apajh.org





Nos principales missions

Nous accompagnons la personne en situation de handicap pour :

- ↳ **promouvoir** son projet de vie,
- ↳ **encourager** le maintien ou l'expression de ses potentialités et de son autonomie,
- ↳ **faciliter** son accès à l'ensemble des services de droit commun,
- ↳ **favoriser** le maintien ou la restauration de ses liens sociaux.



Le public accueilli

Nous accueillons des personnes adultes en situation de handicap mental ou psychique avec pour mission de contribuer à leur projet de vie.

Capacité d'accueil : 30 places



Notre accompagnement

Nous proposons un soutien dans **les domaines du quotidien**, comme :

- la vie sociale et citoyenne,
- le soin, la santé et le bien-être,
- le logement,
- l'activité professionnelle,
- les démarches administratives,
- le budget.



Notre intervention

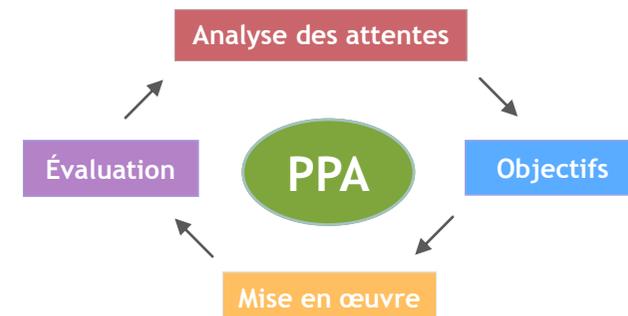
4 modalités de suivi sont proposées :

- ◇ des visites à domicile,
- ◇ des entretiens dans nos locaux,
- ◇ des accompagnements à l'extérieur,
- ◇ des activités et temps collectifs.



Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

Co-construit avec l'utilisateur, le PPA définit son projet et détermine la manière dont nous menons les actions avec lui.



Une équipe pluridisciplinaire :

- 1 directeur,
- 1 directeur adjoint,
- 1 chef de service,
- 1 psychologue,
- 3 intervenants sociaux.



Un réseau de partenaires avec :

- le secteur sanitaire (CMP, hôpitaux...),
- la protection juridique (tuteurs, curateurs),
- les organismes sociaux (MDPH, CAF...),
- le secteur du loisir et des vacances (centres socioculturels, associations, séjours adaptés...).